

N/REF : 17/07/2025 14H00 C:262695 I:33807
V/REF : TEL ASTREINTE
V/Appel du Jeudi 17/07/2025 a 14H00

SYNEAC

**25 AVENUE DE CONSTANTINE
CS 72508
38035 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 18 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 9 PLACE ANDRE MALRAUX - GRENOBLE - MME SIFI 07 83 64 00 38

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT TOILETTES

Donneur d'ordre : M. L. CARLINO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 16/07/2025 A 01H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DES TOILETTES A L'ETAGE
CONTROLE BON ECOULEMENT
ASPIRATION D'EAU DANS L'APPARTEMENT

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 18/07/25 a 10H48 M. L. CARLINO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	360,88

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	180,44
TOTAL H.T.				541,32
T.V.A. a 10,00%				54,13
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>595,45</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN